



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : ACCORD CADRE VISANT A LA PASSATION DE MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS DE LA VILLE (EXTENSION, RÉHABILITATION, MISE EN CONFORMITÉ...)

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 sous forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande avec fixation de maximum.

4 – Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 110 000 €

5 – Durée du marché : un an à compter de la notification, renouvelable tacitement une fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 7 février 2019 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles 44, 48, 50 et 51 du Décret du 25 mars 2016 susvisé, les indications prévues ci-après :

- Lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation du marché. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC1 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration du candidat. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC2 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité

professionnelle, la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager :

- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes pour l'année en cours
- Dossier de présentation des compétences (certificats de formation continue), moyens et capacités du candidat, ainsi que les CV des personnes qui travailleront sur le projet
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des principales références exécutées au cours des trois dernières années que le candidat souhaite porter à la connaissance du maître d'ouvrage. Il sera précisé pour chacune des références le nom du maître d'ouvrage ainsi que ses coordonnées téléphoniques, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation ainsi que la mission effectuée. Parmi la liste visée ci-dessus, le candidat pourra choisir entre 3 et 5 fiches de références maximum format A4 et présentation visuelle format A3 (une fiche peut regrouper plusieurs références)
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-6 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Production d'un extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- Production des pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 (établissement à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

Conformément à l'article 49 du Décret du 25 mars 2016 susvisé, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

11 – Composition de l'équipe : l'équipe devra être constituée à minima d'un architecte, d'un bureau d'étude technique structures, d'un BET fluide et thermique, d'un BET économie de la construction et d'un BET DET.

12 - Critère d'attribution de l'accord cadre:

La sélection sera effectuée en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur coefficient de pondération. Le candidat devra fournir un mémoire justificatif présentant :

- la méthodologie (note sur 10) :
 - Manière de procéder (note sur 4)
 - Programmation des tâches, fréquence des réunions (note sur 3)
 - Conduite opérationnelle en phase études et en phase travaux (note sur 3)
- les moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (note sur 6) :
 - Composition de l'équipe et identification du chef de projet/interlocuteur du maître d'ouvrage (note sur 3)
 - Compétences et qualifications des membres de l'équipe (note sur 3)
- Délais pour la remise des documents par phase (note sur 4).

La note totale des critères énoncés ci-dessus constituera le critère de la valeur technique, note qui sera reprise dans le cadre des critères de l'analyse des offres des marchés subséquents.

13 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée soit par la solution nationale Chorus Pro soit par courriel à l'adresse factures.mairie@carpentras.fr). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

14 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

15 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 11 janvier 2019

Le Maire,

Serge Andrieu